



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 11 MAI 2022

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-046 / 9-1**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 5 mai 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

**Représentés :** C. BADREDDINE, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, B. GATTAZ, B. HUET, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE.

Le secrétaire de séance désigné est F. DUFFOUR.

---

**OBJET : AMENAGEMENT : Dénomination d'une rue - L'Allée du Ruisseau**

---

Rapporteur : Anthony MOREAU

**EXPOSE :** La commune a été sollicitée par courrier au cours du premier trimestre 2022 pour une demande collective d'habitants situés sur un chemin parallèle à l'avenue du 8 mai 45. En effet, ce chemin ne possède pas de nom à ce jour et cela engendre des problèmes d'acheminements de courriers et peut poser également une difficulté pour la venue des véhicules de sécurités.

Il est important de rappeler qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Ainsi, pour faciliter le repérage pour les services de secours, le travail de la Poste et des autres services publics locaux et commerciaux, la localisation sur les GPS, il convient d'identifier ce chemin. Il est ainsi proposé de le dénommer « Allée du Ruisseau ».

**PROPOSITION :**

Vu la demande des riverains,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Environnement, Urbanisme et Qualité de Vie du 28 avril 2022,

... / ...

Le rapporteur propose au Conseil Municipal

- D'approuver la dénomination du chemin par « Allée du Ruisseau »

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (35 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

**Julien POLAT**